

Départs pour motif économique (ACDE*) au titre des années 2019 à 2022

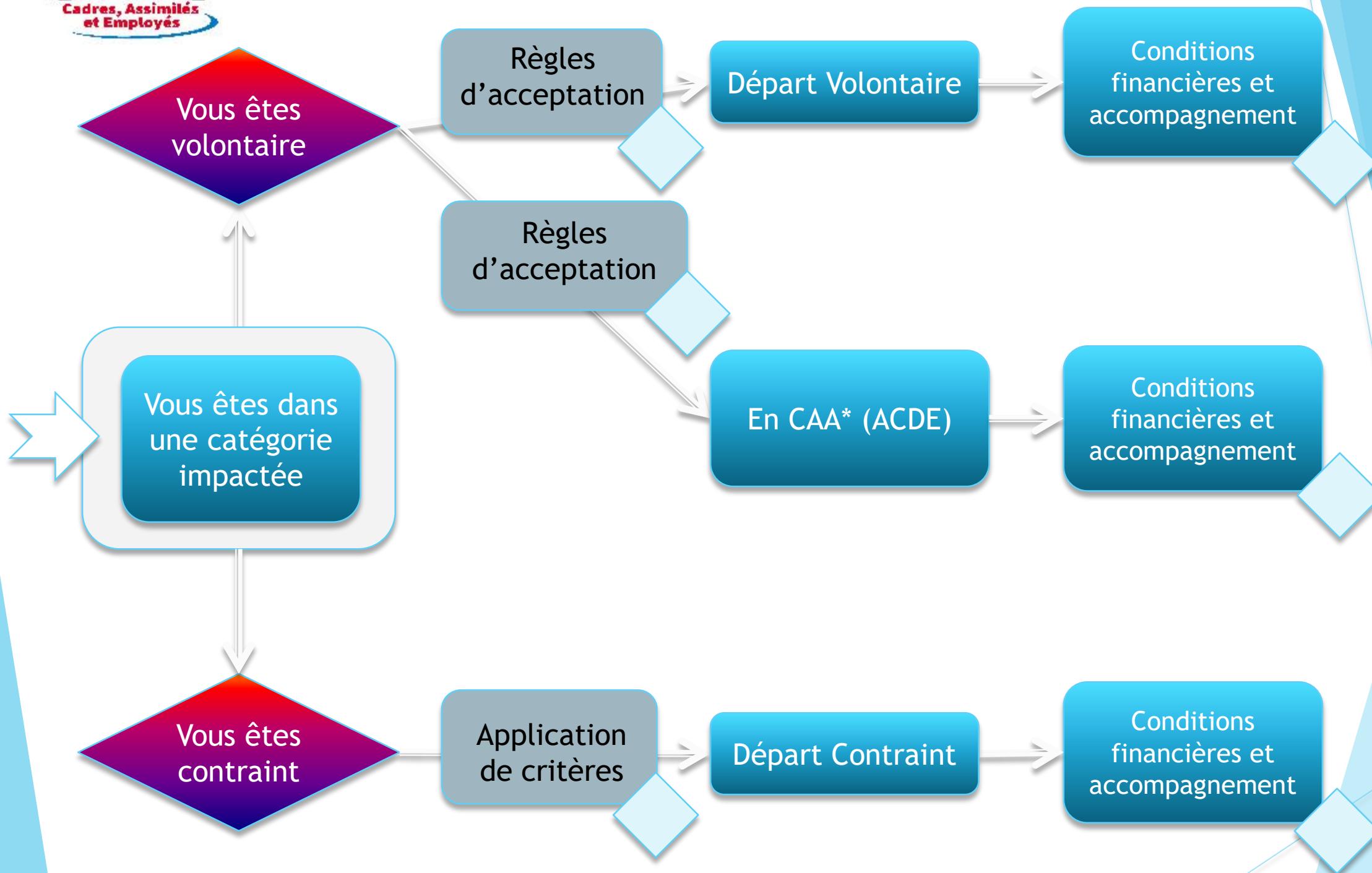
Synthèse des mesures d'accompagnement**

* : ACDE : Accord Cadre relatif aux éventuels Départs pour motif Economique

** : se référer au projet d'accord afin de connaître les règles précises d'application

Synoptique animé

- ▶ Le slide suivant (n° 3) vous permet de naviguer dans un synoptique « animé » et d'obtenir par item plus de détail
- ▶ Pour ce faire les losanges numérotés  sont animés ; un simple clic sur l'objet losange permet d'ouvrir un nouveau slide explicatif
- ▶ L'objet maison , en bas à gauche de chaque slide, permet à tous moments de revenir au synoptique animé



(*) : Cessation Anticipée d'Activité - Pré-retraite - Carrière longue sous conditions



icônes animées

Synoptique animé de l'ACDE

Règles d'acceptation du **Volontariat**

- ▶ Règles d'acceptation :
 - ▶ Occuper un poste appartenant à une catégorie professionnelle impactée
 - ▶ Justifiant d'une ancienneté d'au moins 3 ans au dernier jour du mois suivant celui au cours duquel aura été clôturé la période de candidature au départ volontaire
 - ▶ Projet finalisé ou à finaliser
 - ▶ Toute candidature acceptée à concurrence du nombre de postes impactés dans la catégorie

- ▶ Ordre de départage (s'il y a trop de volontaires) :
 - ▶ Poste supprimé
 - ▶ Candidature à un CAA (ACDE)
 - ▶ Projet finalisé
 - ▶ Mobilité externe sécurisée (GPEC)
 - ▶ Plus forte ancienneté



Règles d'acceptation du Volontariat en CAA (ACDE)

▶ Règles d'acceptation :

- ▶ Occuper un poste appartenant à une catégorie professionnelle impactée
- ▶ Justifier d'une ancienneté d'au moins 5 ans au dernier jour du mois suivant celui au cours duquel aura été clôturé la période de candidature au départ volontaire
- ▶ Obtenir l'accord de l'ARRCO et l'AGIRC pour les carrières longues concernant les salariés âgés de moins de 55 ans
- ▶ Toute candidature acceptée à concurrence du nombre de postes impactés dans la catégorie
- ▶ Portage maximum sur 84 mois (7 années) entre la date d'entrée dans le dispositif CAA (ACDE) et la date de liquidation de la retraite à taux plein
- ▶ Ne pas exercer en CAA (ACDE) une activité professionnelle salariée
- ▶ Ne pas être titulaire d'une pension d'invalidité de 2e ou 3e catégorie
- ▶ N'exercer aucune activité professionnelle non salariée pendant une durée de 6 mois suivant son adhésion au dispositif de départ en CAA (ACDE)

▶ Ordre de départage (s'il y a trop de volontaires) :

- ▶ Poste supprimé
- ▶ Candidature à un CAA (ACDE)
- ▶ Projet finalisé
- ▶ Mobilité externe sécurisée (GPEC)
- ▶ Plus forte ancienneté



Contraint : Application de critères

Age	Points	Ancienneté	Points
≤ 35 ans	0	≤ 5 ans	0
> 35 ans - ≤ 40 ans	1	> 5 ans - ≤ 10 ans	1
> 40 ans - ≤ 50 ans	2	> 10 ans - ≤ 15 ans	2
> 50 ans - < 55 ans	3	> 15 ans - ≤ 20 ans	3
≥ 55 ans	4	> 20 ans	4

Handicap (reconnaissance CDAPH) ou affection longue durée	Points
---	--------

Salarié handicapé	4
-------------------	---

Salarié ayant une affection longue durée (*)	4
--	---

(*) Sur présentation de l'attestation carte vitale en cours de validité

Suite 



Contraint : Application de critères

Situation de famille et nombre d'enfants à charge (**):

Nombre enfants et/ou personnes à charge du salarié	Points	Situation particulière	Points
0	0	Salarié Parent isolé	4
1	1	Salarié revenu unique de la famille (***)	2
2	2	Salarié en charge d'un conjoint ou enfant	6
3	3	handicapé	
4	4	Salariée en état de grossesse déclarée	2
≥ 5	5		

(**) Selon les informations figurant sur la déclaration fiscale des revenus pour l'année précédente.

(***) Est considéré comme un tel salarié celui dont les revenus salariaux déclarés représentent au moins 80% de l'ensemble des revenus du foyer fiscal.

Qualités professionnelles

Note	Evaluation annuelle	Points
1	N'atteint pas les objectifs	0
2	Doit s'améliorer/Nouveau sur le poste	1
3	Répond aux attentes	2
4	Dépasse les attentes	3
5	Excelle	4

◀ Précédent



En cas d'absence de cette évaluation, la note de 3 sera affectée par défaut.

Départ Volontaire

Conditions financières et accompagnement

- ▶ IC* (Indemnité Complémentaire) : En fonction de votre âge -> [cliquer ici](#)
- ▶ ICL* (Indemnité Conventiionnelle de Licenciement) : 1/3 de mois par année d'ancienneté
- ▶ CR* (Congé de reclassement) : 3 mois à 100 % (Préavis) + 7 mois à 70 %
- ▶ Aide à la création d'entreprise : 12 k€ (si micro-entrepreneur alors 3 k€)
- ▶ Pour un projet à finaliser : budget de formation de 10 k€
- ▶ Pour un projet finalisé : budget de formation de 5 k€
- ▶ Pour une formation de reconversion : 20 k€ - congé de reclassement égal à la durée de la formation avec un minimum de 10 mois et un maximum de 16 mois
- ▶ Indemnité de concrétisation de projet : 60 % du CR restant
- ▶ Différentiel de salaire : 12 mois à 2,5 k€ maximum
- ▶ Plafonds :
 - ▶ ICL plafonné à 12 mois (Convention Syntec)
 - ▶ IC + ICL + CR + préavis + différentiel de salaire + indemnité de concrétisation de projet + indemnité de création d'entreprise/micro-entrepreneur : 480 K€ (coût total salarié)
 - ▶ 800 K€ : coût total employeur



(*) : base de calcul = OTE (révisé si < 60 k€) ou salaire de référence annuel

Volontaire en CAA (ACDE)

Conditions financières et accompagnement

▶ Accompagnement :

- ▶ Préavis* de 3 mois
- ▶ IC* (Indemnité Complémentaire) : 1,3 mois / année d'ancienneté
- ▶ ICL* (Indemnité Conventiennelle de Licenciement) : 1/3 de mois par année d'ancienneté
- ▶ Rente :
 - ▶ Tranche A : 50% de la rémunération de référence
 - ▶ Tranche B : 30% de la rémunération de référence
 - ▶ Tranche C et plus : 0%

▶ Plafonds :

- ▶ ICL plafonné à 12 mois (Convention Syntec)
- ▶ IC + ICL + préavis + rente : 455 K€ (coût total salarié)
- ▶ 800 K€ : coût total employeur



(*) : base de calcul = OTE (révisé si < 60 k€) ou salaire de référence annuel

Départ Contraint

Conditions financières et accompagnement

- ▶ IC* (Indemnité Complémentaire) : En fonction de votre âge -> [cliquer ici](#)
- ▶ ICL* (Indemnité Conventiennelle de Licenciement) : 1/3 de mois par année d'ancienneté
- ▶ CR* (Congé de reclassement) : 3 mois à 100 % (Préavis) + 11 mois à 70 %
- ▶ Aide à la création d'entreprise : 12 k€ (si micro-entrepreneur alors 3 k€)
- ▶ Formation d'adaptation : budget de formation de 10 k€
- ▶ Formation de reconversion : budget de formation de 20 k€
- ▶ Pour une formation de reconversion : 20 k€ - congé de reclassement égal à la durée de la formation avec un minimum de 10 mois et un maximum de 20 mois
- ▶ Indemnité de concrétisation de projet : 60 % du CR restant
- ▶ Différentiel de salaire : 12 mois à 2,5 k€ maximum

- ▶ Plafonds :
 - ▶ ICL plafonné à 12 mois (Convention Syntec)
 - ▶ IC + ICL + CR + préavis + différentiel de salaire + indemnité de concrétisation de projet + indemnité de création d'entreprise/micro-entrepreneur : 480 K€ (coût total salarié)
 - ▶ 800 K€ : coût total employeur



(*) : base de calcul = OTE (révisé si < 60 k€) ou salaire de référence annuel

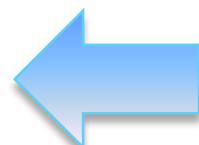
IC (Indemnité Complémentaire) en Départ Volontaire

Age	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Nombre de mois par année d'ancienneté	0,50	0,50	0,50	0,55	0,60	0,65	0,70	0,75	0,80	0,85	0,90	0,95

Age	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47
Nombre de mois par année d'ancienneté	1,00	1,05	1,10	1,15	1,20	1,25	1,30	1,35	1,40	1,45	1,50	1,55

Age	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
Nombre de mois par année d'ancienneté	1,60	1,65	1,75	1,80	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85	1,85

Age	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Nombre de mois par année d'ancienneté	1,85	1,80	1,75	1,65	1,60	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55	1,55



IC (Indemnité Complémentaire) en Départ Contraint

Age	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Nombre de mois par année d'ancienneté	0,25	0,25	0,25	0,28	0,30	0,33	0,35	0,38	0,40	0,45	0,50	0,55

Age	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47
Nombre de mois par année d'ancienneté	0,60	0,65	0,70	0,75	0,80	0,85	0,90	0,95	1,00	1,05	1,10	1,15

Age	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
Nombre de mois par année d'ancienneté	1,20	1,25	1,30	1,35	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40

Age	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Nombre de mois par année d'ancienneté	1,40	1,35	1,30	1,25	1,20	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15	1,15

